



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ovins

Question écrite n° 80931

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo alerte M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur des espèces animales pyrénéennes en voie de disparition. En effet, un éleveur de Bun des Hautes-Pyrénées a découvert le 5 juin 2010, dans l'estive où elle a été conduite, une jeune brebis éventrée. Le reste de son troupeau affolé est parti se réfugier à plus de 2 000 mètres. Il a remarqué que d'autres bêtes étaient manquantes. D'autres éleveurs ont fait le même constat. Les agents du parc national, lors de leurs constatations, ont écarté la thèse d'une attaque de chiens ou de vautours. Il ne reste que l'hypothèse de l'ours qui sévit en Val-d'Azun depuis le mois d'avril. La brebis tuée est de race lourdaise, en voie de disparition tout comme les races d'Aure, Campan, Barégeoise, Castillonnaise. Bien souvent, de père en fils, d'un élevage à l'autre, les éleveurs font des efforts considérables pour sauvegarder ces races pyrénéennes. Il est temps de se soucier de leur conservation. L'amertume et le découragement de ces agriculteurs sont grands. Elle lui demande s'il est dans les intentions du Gouvernement de consacrer un équivalent de moyens à la sauvegarde des brebis de race pyrénéenne que ceux employés à conserver sur nos territoires l'ours slovène.

Texte de la réponse

L'ours est une espèce strictement protégée dont la population est menacée d'extinction sur le territoire national. Afin de limiter les dégâts que l'ours est susceptible de causer à l'élevage, l'État accompagne la mise en place de mesures de prévention telles que le regroupement nocturne des troupeaux, l'utilisation de chiens de protection ou la mise en place de parcs électriques dont l'efficacité est reconnue. Des moyens de communication sont également financés, en cas d'alerte, et la réalisation d'hélicoptages et de portages par bât du matériel de première nécessité des bergers fait également l'objet d'un soutien. À ces actions s'ajoute l'appui fourni par la mise à disposition de bergers itinérants aux gestionnaires d'estive. Enfin, les dommages aux troupeaux constatés sont indemnisés selon un barème établi avec la profession agricole. Concernant la conservation des races ovines pyrénéennes, le ministère chargé de l'agriculture mène une politique de soutien des races animales anciennes à faible effectif qu'il convient de protéger au titre de la préservation de la biodiversité domestique agricole. Les races ovines Lourdaise, Aure et Campan, Raïole ont été inscrites, parmi d'autres, sur la liste des races menacées du plan de développement rural hexagonal, notamment parce qu'il existe une organisation qui garantit le standard de la race et qui la promeut. Les éleveurs peuvent, à ce titre, bénéficier des aides au maintien de ces races.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80931

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6490

Réponse publiée le : 15 février 2011, page 1527